



— Environnement & Santé : — Quelle expertise pour quelle décision ?

jeudi 28 janvier 2016 - Paris

Partenaire



Organisation



www.webs-event.com

— Environnement & Santé : —

Quelle expertise pour quelle décision ?

En 2015, la Compagnie Nationale des Experts de Justice a eu 20 ans. 20 ans, âge mythique, âge de tous les possibles, moment approprié pour des questions de fond.

Les problématiques reliant la santé et l'environnement sont de plus en plus prégnantes ces dernières années. Il est clairement établi désormais qu'un certain nombre de questions de santé relèvent des conditions dégradées de notre environnement. Face à cette situation, les acteurs de la santé comme les acteurs de l'environnement s'interrogent sur les leviers d'actions possibles.

Parmi ces professionnels, les experts de justice posent la question de quelle expertise pour quelle décision, puisque les notions de santé et d'environnement constituent toutes deux des ressources qui ne cessent d'interagir l'une sur l'autre, et quelle place les experts peuvent occuper aux côtés des acteurs de l'environnement et de la santé ?

L'expert, interrogé sur une possible corrélation entre l'exposition à un environnement dégradé et un état de santé détérioré, est confronté à une situation avec de nombreux paramètres à prendre en compte. Parmi tous ces paramètres, trois apparaissent comme majeurs :

1. Une cible est exposée à des « cocktails de polluants » et non à un unique polluant. Les effets combinés des différentes substances sont très mal connus et très mal appréhendés ;
2. Les effets sur la santé apparaissent souvent à long terme : il y a un décalage entre l'exposition au polluant et sa traduction sanitaire, traduction qui peut survenir à la génération suivante ;
3. Le modèle dose-effet n'est pas unique. Il existe de nombreuses situations qui ne sont pas suffisamment prises en compte. Outre la question de la co-exposition, ce n'est pas seulement la dose qui fait le poison mais aussi la durée d'exposition et le moment de l'exposition (grossesse, enfance...). De plus, il existe de réelles différences de sensibilité : un individu peut réagir plus fortement qu'un autre face à un même polluant.

Comment l'expertise intervient-elle dans le champ de l'environnement ? Comment l'expertise environnementale s'articule-t-elle avec les autres domaines d'expertise comme la santé pour éclairer la prise de décision ?

Le protocole de Kyoto est une illustration majeure de l'apport des experts pour concilier protection de l'environnement et attentes sociales, notamment en matière de santé. Sa rédaction a fait appel à nombre de spécialistes : météorologues, industriels, juristes, économistes, médecins. Il a fallu concilier l'ensemble des visions. À partir de données scientifiques sur la santé et l'environnement, de données économiques, dans un cadre juridique précis, l'objectif global était de définir une situation optimale à atteindre, de bâtir les outils qui permettront de l'atteindre pour réduire les maladies dues aux facteurs environnementaux.

Vouloir s'affranchir de son environnement en le transformant, en le domestiquant, voire en l'asservissant entraînent des conséquences néfastes sur la santé. Les associations de défense de l'environnement - et de plus en plus les entreprises - alertent sur cette situation, les scientifiques n'ont cessé d'analyser l'effet des impacts environnementaux sur les corps, dans une logique clinique ou fondamentale.

Hippocrate estimait déjà que « *pour approfondir la médecine, il faut d'abord considérer les saisons, connaître la qualité des eaux, des vents, étudier les divers états du sol et le genre de vie des habitants*¹ » En juin 1999, l'OMS a déclaré : « L'environnement est la clé d'une meilleure santé ». L'OMS inclut dans le terme « environnement » des paramètres liés à la qualité des milieux (pollution de l'air, de l'eau, des sols, déchets mais aussi nuisances sonores, insalubrité, etc.) et à l'ensemble des activités humaines (air ambiant, accidents domestiques, violences urbaines, etc.).

La complexité même de l'environnement, les interrelations entre les différents facteurs et les connaissances encore limitées aujourd'hui de bon nombre d'entre eux rend souvent difficile une expertise précise basée sur des paramètres objectifs. De surcroît, la perception des risques par nos concitoyens ne répond pas uniquement à des

¹ « De l'art médical » d'Hippocrate

données objectives de mortalité ou de probabilité de survenue d'un événement. De nombreux paramètres subjectifs interviennent, ce qui conduit parfois à un très net décalage entre la perception des risques que peut avoir la population et les données épidémiologiques et scientifiques disponibles, notamment celles mises en avant lors des expertises y compris judiciaires.

Un risque sanitaire subi sera jugé moins acceptable qu'un risque assumé de plein gré, un risque pour ma santé créée par l'Homme sera jugé moins acceptable qu'un risque naturel, un risque peu connu est jugé moins acceptable qu'un risque connu, un risque aléatoire qui comporte donc une grande part d'incertitude est jugé moins acceptable qu'un autre risque, etc.

Comment l'expertise peut-elle répondre à des questions précises posées par le juge et par les parties tout en tenant compte de l'incertitude des paramètres collectés et de la subjectivité de la notion de risque surtout quand la santé humaine est en jeu ?

Même si les lois édictent des règles précises, par exemple le principe du pollueur-payeur ou encore le principe de précaution, la justice n'est jamais l'application « automatique » d'une règle. Dans le domaine de l'environnement, plus peut-être que tout autre, la vérité est difficile à mettre à jour. Ce qui apparaît comme évident sur le plan humain ne l'est pas forcément sur le plan juridique faute d'une traduction de la réalité humaine en réalité juridique. Ce qui apparaît évident sur un plan scientifique en matière d'environnement, ne l'est pas forcément sur le plan humain en raison de l'interprétation toujours subjective de la notion de risque.

Ce décalage constitue le travail et le talent de l'expert en environnement : à lui de le réduire par sa connaissance approfondie de sa spécialité expertale et son expérience professionnelle. Le non-initié ne peut en effet pas prétendre y parvenir, il pourra éventuellement réunir les informations mais leur traduction en termes scientifiques et juridiques adéquats fera défaut.

Si, comme le montre certain baromètre santé environnement, les français s'estiment plutôt bien informés sur les risques environnementaux, des disparités importantes existent toutefois suivant les risques considérés, d'où la sempiternelle question : existe-t-il une sécurisation juridique par anticipation ? Mourir, souffrir des atteintes à l'environnement est avant tout humainement insupportable : il appartient cependant au droit de compenser financièrement la survenance de tels événements, une fois les causes et les effets mis en lumière par les experts de justice, car les experts de justice, de par leur connaissance, ont vocation à garantir un procès équitable en matière de protection de l'environnement.

Autrement dit, en matière d'environnement, existe-t-il une sécurisation en amont du litige juridique (expertise conventionnelle par exemple), ou n'est-elle que postérieure au litige, devant le juge (expertise de justice) ?

Il émerge aujourd'hui une réelle prise de conscience des problématiques de santé environnementale. Il est de plus en plus clairement établi que l'état dégradé de l'environnement a des impacts sur la santé, même si les données épidémiologiques demeurent complexes à collecter : multiplicité des facteurs en jeu, corrélation difficile à établir entre exposition à un milieu dégradé et état de santé détérioré, etc. Telles sont les différentes causes qui expliquent un certain flou dans les conclusions expertales.

Ce colloque se veut une modeste participation à ces réflexions, en rappelant que le droit veut faire d'abord de la détérioration de l'environnement une question d'expertise, même si la spécialité expertale « environnement » n'est pas toujours clairement identifiable.

Agnès BAULE et Jean-Louis SEVÊQUE

*Présidente et Président d'honneur
de la Compagnie Nationale des Experts
de Justice en Environnement*

Programme

09:00

Accueil des participants

09:30

Ouverture du colloque

- Agnès Baule, présidente de la CNEJE
- La CNEJE a 20 ans ! Francis Gallion, Expert judiciaire près la Cour d'Appel de Poitiers - Co-fondateur et administrateur de la CNEJE
- Introduction sur la thématique de la journée

Dominique Gombert, Directeur de l'évaluation des risques - ANSES, Agence Nationale de Sécurité Sanitaire

10:10

Les difficultés d'appréhension du lien de causalité en matière de santé-environnement

M^e Carine Le Roy-Gleizes, Avocate Associée - Foley Hoag & M^e Marie-Léonie Vergnerie, Avocate Associée - Fieldfisher

10:40

Comment l'expertise intervient dans le champ de l'environnement ? Existe-t-il une sécurisation en amont du litige juridique (expertise conventionnelle par exemple) ou n'est elle que postérieure au litige, devant le juge (expertise de justice) ?

M^e Christian Huglo, Avocat Associé Cabinet Huglo-Lepage & Jean-Luc Viruega, Traçabiliticien® - JLV Conseil

11:10 Pause

11:40

Modes d'évaluation des impacts et des risques environnementaux pour la santé. Des référentiels européens au terrain. Science et incertitudes

Sophie Privat, Gérante - S'Pace, Ben Cave, Consultant environnement et santé & Jean-Roger Mercier, Expert en évaluation environnementale

12:20

Des politiques de réparation aux politiques de prévention

Jacques Minjollet, Directeur délégué auprès du Directeur Général - AG2RLaMondiale, Thierry Vaissière, Juriste spécialisé en Droit de l'Environnement & Pierre Jaudon, Expert près la cour d'Appel de Versailles

13:00 Déjeuner

14:00

Les actions de groupe dans le domaine de l'environnement et de la santé : état des lieux et perspective

M^e Françoise Labrousse, Avocate Associée - Jones Day

14:30

Les antennes-relais : la conciliation des enjeux économiques, environnementaux et sanitaires

M^e Laurence Lanoy, Avocate Associée - Laurence Lanoy Avocats

15:00

Les atteintes de l'homme sur le climat vont-elles devenir crime contre l'humanité ?

Maximilien Rouer, Directeur général Délégué - GreenFlex - Fondateur BeCitizen

15:30 Pause

16:00

Santé et sécurité environnementale dans les cabines avion : faits et enjeux

Jean-Christophe Balouet, Gérant - Environnement International, Expert près la Cour d'Appel d'Amiens et Secrétaire Général de la CNEJE

16:30

Odeurs, nuisances olfactives et impact sur la santé des populations riveraines de sites industriels

Lionel Pourtier, Président-Directeur Général - Environnement'Air

17:00

Etude de Cas : Expertise judiciaire : Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires (EQRS) afin d'identifier les causes des effets toxicologiques sur la santé, suite à l'application des peintures dans les habitations

Frank Karg, Président-Directeur Général, HPC Envirotec & Expert Judiciaire près la Cour d'Appel du Tribunal de Grande Instance de Rennes

17:30

Echanges avec la salle / Questions Synthèse des travaux et clôture du colloque

18:00 Fin du colloque

Une organisation



World Event Business Solutions

Bulletin d'inscription

A retourner avec votre règlement à WEBS :

18, rue Jules César - 78420 Carrières-sur-Seine - Tél. : 33 (0)1 39 68 26 08
Fax : +33 (0)1 61 04 96 13 - Formulaire en ligne sur www.webs-event.com
Informations : contact@webs-event.com

Nom : Prénom :

Société - Organisme :

Fonction :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Fax :

E-mail (obligatoire) :

Tarif : **300 € H.T. (360,00 € TTC)**

Tarif spécial Expert CNEJE : **210 € H.T. (252,00 € TTC)**

Réductions spéciales : Déduire 10% sur chaque place supplémentaire réservée

Déclaration d'activité de prestataire de formation enregistrée sous le numéro 11 78 81284 78
auprès du Préfet de région d'Ile-de-France (*la convention de formation devra obligatoirement
être établie **avant** la date de l'événement*)

Règlement :

- Par chèque à l'ordre de WEBS
(Une facture vous sera adressée dès réception de votre règlement)
- Par virement à notre banque : Crédit du Nord, Code banque 30076, Code Agence 02117,
Compte n° 23384600200, Clé RIB 38, Code BIC : NORDFRPP, libellé au nom de WEBS, en
précisant « CNEJE 2016 » et le numéro de facture

Les droits d'inscription comprennent : le déjeuner, les pauses café, la documentation complète
résumant les interventions. En cas d'annulation à moins de 15 jours avant la date de la journée, les
droits d'inscription restent dûs à WEBS. Vous pouvez vous faire remplacer à tout moment en nous
communiquant par écrit le nom et les coordonnées du remplaçant.

Programme : Les organisateurs se réservent le droit de modifier certaines conférences du programme
si les circonstances les y obligent.

Le soussigné déclare avoir pris connaissance des conditions générales et à s'y conformer.

Fait à

Le/...../.....

Cachet

Une organisation



World Event Business Solutions

Informations pratiques



Alliance Hotel

178, Boulevard Vincent Auriol,
13^e arrondissement
Place d'Italie, 75013 Paris, France

Accès

En Métro (lignes 5, 6 et 7) :

Station Place d'Italie – Sortie Vincent Auriol

Depuis l'aéroport d'Orly :

Métro Ligne Orlyval, Direction Antony.

A Antony : RER B direction Roissy et descendre à Denfert-Rochereau. Puis, Métro Ligne 6, direction Nation et descendre à la station Place d'Italie

Depuis l'aéroport Roissy Charles de Gaulle :

RER B direction Robinson / Saint-Rémy les Chevreuses, changer à Denfert-Rochereau. Puis, Métro Ligne 6 direction Nation et descendre à la station Place d'Italie

Depuis la Gare du Nord, la Gare de l'Est, la Gare de Lyon :

Métro Ligne 5 direction Place d'Italie, puis descendre à la station Place d'Italie

Depuis la Porte Maillot :

Métro Ligne 1 direction Château de Vincennes, descendre à la station Bastille
Puis Métro Ligne 5 et descendre à la station Place d'Italie

Depuis la Gare Montparnasse :

Métro Ligne 6 direction Nation et descendre à la station Place d'Italie



Une organisation



World Event Business Solutions